



Chers parents,

Comme vous le savez peut-être, la commune d'Avry dispose d'une école maternelle. Pour l'année 2023-2024, celle-ci accueillera les enfants dès 3 ans révolus au 31 juillet 2023. Vous recevez donc ce courrier car votre enfant a atteint l'âge d'intégrer une école maternelle. Et pourquoi pas la nôtre ?

L'école maternelle Casimir prépare en douceur votre enfant pour son entrée à l'école enfantine.

L'enfant stimule sa créativité, favorise son expression personnelle sous toutes ses formes et son intégration dans la collectivité. C'est une bonne transition entre la famille et la grande école. La maternelle offre donc la possibilité de faire ses propres expériences sociales dans un cadre sécurisant, harmonieux et stimulant. En mettant à disposition des activités adaptées, nous allons stimuler le développement global de votre enfant.

L'école est ouverte tous les matins et propose deux horaires différents. Vous avez la possibilité de l'inscrire de 8h15 à 11h15 ou alors de 9h15 à 11h15.

Vous trouverez toutes les informations quant à notre organisation, le règlement ainsi que les tarifs sur le site internet de la commune d'Avry : [www.avry.ch](http://www.avry.ch) dans la rubrique « éducation ». Si les enfants de la commune d'Avry sont prioritaires, les enfants des communes environnantes sont également les bienvenus, sous réserve des places disponibles.

Vous êtes intéressés ? Alors n'hésitez pas à inscrire votre enfant au moyen du bulletin d'inscription annexé.

En espérant rencontrer votre enfant en août prochain et avec mes meilleures salutations.

Davina Limat  
Responsable de l'école maternelle Casimir

*« L'enfant a un pouvoir que nous n'avons pas, celui de bâtir l'homme lui-même »  
Maria Montessori*